

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-AC260

présenté par

M. Raux, M. Corbière, M. Arnaud Bonnet, M. Gustave, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	15 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	15 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à renforcer l'accès aux soins des étudiant·es en dotant les services de santé étudiants (SSE) de ressources budgétaires supplémentaires, notamment pour l'accompagnement psychologique.

Un psychologue pour 30 000 étudiant·es. Voilà le gouffre dans lequel se retrouvent les étudiant·es dans le besoin d'un accompagnement psychologique ; un taux bien inférieur à la plupart des autres pays. Alors que le nombre d'étudiant·es connaissant des problèmes psy n'a pas diminué depuis la crise sanitaire, aucune politique gouvernementale d'ampleur n'est venue répondre aux difficultés d'accéder à un professionnel pour prendre en charge un suivi psychologique.

Le dispositif « Santé psy étudiant » de 12 séances ne constitue pas une réponse à la hauteur de l'enjeu des 68 % d'étudiant·es ayant des symptômes dépressifs et des 36 % ayant eu des pensées suicidaires, selon une enquête de LMDE. Difficulté à trouver un professionnel et impossibilité d'un suivi au long cours des troubles psychologiques : ce dispositif n'est pas efficace. Seul le recrutement de psychologues en nombre suffisant au sein des établissements d'enseignement supérieur est une solution permettant un accès libre, gratuit et continu pour la santé mentale des étudiant·es en besoin. Cette augmentation doit se faire au niveau d'un·e psychologue pour 1 500 étudiant·es, comme le préconise l'International association of counselling service.

Faire de la santé mentale la grande cause nationale de l'année 2025 peut commencer par là : assurer un accès à une aide psychologique aux jeunes en études.

Par ailleurs, le groupe Écologiste et Social appelle à renforcer et accompagner les SSE afin de généraliser leur Constitution en centres de santé.

Pour assurer la recevabilité financière du présent amendement, il est proposé :

- Une augmentation de 15 000 000 €, en AE et en CP, du programme n° 231 « Vie étudiante », à destination de l'action 03 « Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives » ;
- Une diminution de 15 000 000 €, en AE et en CP, de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » du programme n° 193 « Recherche spatiale ».

Il est précisé qu'il n'est pas souhaité de baisser les crédits de ce programme. C'est pourquoi le Gouvernement est appelé à lever ce gage.